

**Arrêté n°26 06 01 P**  
**Arrêté portant composition du jury de suivi P26 du Master délocalisé au Luxembourg**  
**Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique »,**  
**Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité »**  
**de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**  
**Et de la Chambre des salariés du Luxembourg**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2025-2026.*

**Arrête**

**Article premier :**

Le jury de suivi du semestre de Printemps 2026, pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé comme suit :

**Président du jury :** Amir HAJJAM EL HASSANI

**Membres du jury :**

- Myléna RUNGE (CSL)
- Sid Ahmed LAMROUS
- Fabrice LAURI

**Article 2 :**

Le jury de suivi du semestre de Printemps 2026, pour la deuxième année du Master délocalisé au Luxembourg, Domaine « Sciences, Technologie, Santé », Mention « Informatique », Parcours « Data sciences, infrastructure cloud et sécurité » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et de la Chambre des salariés du Luxembourg, pour l'année universitaire 2025-2026, se réunira le :

- **Vendredi 17 juillet 2026 à 14h00 – UTBM, Campus de Belfort, Salle H210**

**Article 3 : Transmission, Publication et Exécution**

La Directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 8 juin 2026

Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain Montavon

